



FEUILLE DE COUVERTURE : AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS DE LA CME

L'Assemblée mondiale de la CME de 2022 est l'occasion de compléter et de mettre à jour la constitution de la CME. Le secrétariat de la CME fera circuler des copies de la constitution adoptée qui a déjà été approuvée par les membres lors de l'Assemblée mondiale virtuelle. Après avoir intégré les commentaires des membres, elle sera présentée pour débat et adoption à l'Assemblée mondiale de novembre.

Les membres peuvent soumettre des propositions d'amendements jusqu'au 30 septembre 2022. Tous les amendements proposés doivent être approuvés par l'autorité compétente du membre de la CME, et doivent être soumis sur une feuille séparée, accompagnée d'une explication de 150 mots maximum, avec cette feuille de couverture. Si différents membres soumettent des amendements très similaires, ils peuvent être combinés (« composites »).

Nom du ou des membres de la CME soumettant l'amendement :

Le nom de votre organisation DOIT également figurer dans le titre de cette feuille de couverture.

Andressa Pellanda

Campagne nationale pour le droit à l'éducation (Brésil)

Veillez indiquer à quelle partie se rapporte l'amendement

Dans la version PORTUGAISE de la Constitution de la CME, au principe 3, ajouter "assim como ter garantidas as condições de trabalho adequadas para a plena realização de suas funções", à la fin du paragraphe.

Si vous soumettez une motion complémentaire/additionnelle, veuillez indiquer l'année et le numéro de toute résolution antérieure de la CME sur ce sujet :

Les propositions d'amendements/motions et cette feuille de couverture doivent être soumises au secrétariat de la CME avant le 30 septembre 2022 à grant@campaignforeducation.org.


--

Nom, numéro et courriel de la personne responsable de la discussion des questions liées à l'amendement ou à la motion proposés :

Nom de la personne responsable :	Andressa Pellanda
Numéro de téléphone :	+55 11 982853484
Adresse électronique :	andressa@campanhaeducacao.org.br

Coordonnées de l'organe directeur ou de l'autorité déléguée qui a autorisé cet amendement :

La constitution de la Campagne nationale pour le droit à l'éducation autorise la coordinatrice générale (rôle actuellement tenu par Andressa Pellanda) à représenter l'entité dans les événements politiques nationaux et internationaux, ainsi que dans les dialogues auxquels nous participons.

Signature(s) : 	Date de la signature : 02/09/2022
--	---

Les propositions d'amendements/motions et cette feuille de couverture doivent être soumises au secrétariat de la CME avant le 30 septembre 2022 à grant@campaignforeducation.org.